

DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton de Hazebrouck



**MAIRIE DE LYNDE**

**Arrêté d'Interdiction Temporaire de Circulation et de stationnement  
dans le cadre Du Rallye de la Lys du dimanche 19 avril 2026**

**ARRETE N°2026/n°19**

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R110-1 R110-2 R411-5 R411-8 R417-9 R417-10 et R417-11,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article 12212-2, 12213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant la demande de Monsieur FOURNEZ Laurent, Président du Lys Auto Racing, afin de sécuriser l'organisation du **Rallye de la Lys, le dimanche 19 avril 2026, de 7h00 à 20h00.**

Considérant la nécessité de prendre toutes les dispositions de sécurité sur les routes empruntées par les automobiles.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Que la circulation et le stationnement, seront interdites dans les deux sens, **le dimanche 19 avril 2026 de 7h00 à 20h00** :

- Rue de Steenbecque
- Route de Sercus
- Route de Morbecque
- Rue Verte
- Chemin des Loups
- Rue de Verdun
- Rue des joueurs

**Article 2 :** Une signalisation adaptée ainsi que les moyens de sécurité nécessaire, seront installés par l'Organisation, représentée par Monsieur FOURNEZ.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés dans les conditions habituelles.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Aux Services de la Sous-Préfecture
- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A Monsieur FOURNEZ Laurent par Mail

Fait à Lynde, le 23 Mars 2026

**Jean-François DAUTRICOURT**  
Le Maire

